

en grève reconductible à partir du 17 mai

POUR GAGNER C'EST MAINTENANT

Contre la loi travail : où en est-on ?

Depuis deux mois de mobilisation, la lutte contre la loi travail ne faiblit pas. Malgré quelques retouches dans le projet qui ont suffi à rallier la CFDT, l'Unsa et la CGC à la cause du gouvernement, les lycéen-ne-s, les étudiant-e-s et les salarié-e-s sont descendu-e-s massivement dans les rues lors des nombreuses journées de grève et de manifestations qui se sont succédé depuis le 9 mars. **Dans le même temps, les actions de blocage et les « Nuits debout » se multiplient et participent à amplifier la lutte contre cette loi antisociale.**

Après la manifestation du 9 avril et celles qui ont suivi, voyant qu'il ne suffisait pas de taper sur les lycéen-ne-s et les étudiant-es pour les faire taire, le

gouvernement a multiplié les promesses pour essayer de démobiliser la jeunesse scolarisée. De la revalorisation des bourses à la mise en place d'une garantie locative pour les précaires de moins de 30 ans en passant par l'augmentation de la rémunération des apprenti-es, les mesures annoncées prouvent que le gouvernement est prêt à tout pour éviter que le mouvement de contestation ne prenne trop d'ampleur.

Ces promesses n'ont de toute manière pas suffi à faire bouger les lignes et c'est pourquoi le gouvernement accélère et tente le passage en force à l'Assemblée nationale grâce l'article 49-3 de la Constitution. **À nous aussi d'accélérer le mouvement pour faire plier le gouvernement.**

Le 10 mai, les cheminot-es étaient dans la rue contre la casse de leur statut et contre la loi travail. Après la journée de mobilisation du 12 mai, les transports routiers seront en grève dès le 16 mai. Le 18, les cheminot-es entreront en grève reconductible. De nombreuses structures syndicales locales ou professionnelles appellent à se joindre au mouvement pour relever d'un cran le niveau de rapport de force.

Pour SUD éducation Paris et pour l'Union syndicale Solidaires dans son ensemble, le 17 mai doit être le point de départ d'une grève interprofessionnelle reconductible massive jusqu'au retrait.



De blocages en occupations, contre la loi travail et la précarité !

Liste non exhaustive d'actions de blocage ou d'occupation en Ile-de-France

Lundi 18 avril : le McDonald's de la place de la république a été bloqué pendant deux heures par une trentaine de personnes. Mercredi 20 avril : à l'appel des intermittent-es du spectacle, de précaires et d'étudiant-es, les restaurants McDonald's, Quick et Subway de la gare du Nord ont été bloqués pendant plusieurs heures. 200 personnes étaient présentes à cette action de blocage économique. Le jour précédent, les salarié-e-s de McDonald's étaient en grève pour obtenir des améliorations de leurs conditions de travail.

Jeudi 21 avril : durant deux heures, le dépôt de bus RATP de Saint-Denis a été bloqué par des étudiant-es de l'université Paris 8 et des habitant-es et travailleur/euses de Saint-Denis.

Vendredi 22 avril : blocage du gala de Sciences Po, auquel participait Emmanuel Macron.

Dimanche 24 avril : le théâtre de l'Odéon est occupé par des intermittent-e-s et précaires, pour peser sur les négociations de l'assurance chômage et contre la loi travail. L'occupation a duré jusqu'au jeudi 28 avril. Dans le même temps, la Comédie française est elle aussi occupée, ainsi que plusieurs théâtres dans d'autres villes.

BLOQUONS TOUT !

Jeudi 28 avril : blocage du port de Gennevilliers par 200 personnes à l'appel de l'AG Interprofessionnelle de Saint-Denis. Suite à cette action, deux personnes ont été arrêtées et placées en garde-à-vue. Elles sont sous contrôle judiciaire en attente de leur procès qui aura lieu le 6 octobre. La même matinée, les ports de Brest et du Havre ont également été bloqués !

Vendredi 6 mai : les McDonald's de Gare de l'Est, Bonne Nouvelle, Grands Boulevards ont été bloqués puis celui d'Opéra a été occupé. Depuis plus d'un mois, des salarié-e-s des McDonald's se mettent en grève contre les bas salaires et demandent une augmentation pour tou-tes à 13€/heure. Le soir, la Cinémathèque française est occupée par des précaires en lutte contre les conditions de travail exécrables imposées par l'agence City One qui y gère les services d'accueil. L'occupation a été expulsée par la police dans la nuit. Témoignages de salarié-e-s sur : <http://locf.tumblr.com/>

Samedi 7 mai : vacataires et titulaires étaient en grève à la BNF. Ils/elles dénoncent la précarité qui n'a que trop duré (salaires inférieurs au seuil de pauvreté, quotités horaires trop faibles, droits méprisés, etc.) et demandent le passage en CDI de tou-te-s et un plan de titularisation général. Leur mobilisation ne fait que commencer et s'inscrit dans la lutte plus générale contre la loi travail. Prochaine journée de grève le 14 mai. <https://sudculturebnf.wordpress.com/>

Face à la répression, ne pas rester isolé-e



Pour faire taire la contestation, dans cette période de grèves et d'actions contre la loi travail, le gouvernement déploie sa machine répressive : arrestations, gardes-à-vue, comparutions immédiates, procès se multiplient et touchent tout le monde.

Parce qu'il ne faut pas rester isolé-e, le groupe de défense collective (DEF COL) apporte une aide matérielle et des conseils juridiques aux manifestant-e-s interpellé-e-s en région parisienne.

Un numéro de téléphone portable (07 53 82 19 10) et un e-mail (defcol@riseup.net) sont mis à disposition des manifestant-e-s arrêté-e-s, témoins ou victimes de violences policières. Une permanence continue est mise en place les jours de manif et de mobilisation.

Que contient le projet de loi ?

SIMPLIFICATION DU CODE DU TRAVAIL



Ce projet de loi conduit à l'inversion de la hiérarchie des normes. Cette expression peut sembler totalement incompréhensible (sauf pour les juristes) mais c'est bien le cœur du projet de loi : aujourd'hui, dans le droit du travail, il y a le code du travail, qui est plus important qu'un accord de branche (par exemple la branche de la métallurgie), qui est lui-même plus important qu'un accord d'entreprise (par exemple chez Renault). C'est donc le code du travail qui s'applique partout et les accords de branche ou d'entreprise ne peuvent s'appliquer que s'ils sont plus favorables aux salarié-es. C'est ce qu'on appelle la hiérarchie des normes.

Avec le projet de loi « travail », cette hiérarchie des normes sera inversée : un accord d'entreprise pourra s'appliquer même s'il est moins favorable que le code du travail. Concrètement, cette mesure est désastreuse car dans toutes les entreprises où il n'y a pas de syndicat combatif, **les salarié-es seront à la merci des patrons et pourront subir des accords scandaleux**. Une entreprise pourra par exemple moins payer les heures supplémentaires que ce que prévoit un accord de branche.

Comme le dit lui-même le gouvernement, « grâce » à ce projet de loi, « les entreprises pourront mieux adapter l'organisation du travail aux variations d'activité ou à des projets. » En clair, cela signifie que **les entreprises pourront augmenter le temps de travail des salarié-es sans leur demander leur avis**. Le gouvernement veut nous faire croire que l'objectif est de réduire le chômage mais les patrons n'auront aucun intérêt à embaucher alors qu'ils pourront simplement faire bosser davantage les salarié-es.

Pourquoi se battre aussi dans l'éducation nationale ?

La réforme du code du travail ne va pas toucher tout de suite les fonctionnaires et les contractuel-les de droit public mais il y a bien des personnels de l'éducation nationale qui sont sous contrat de droit privé. Les AVS et tou-tes les précaires recruté-e-s en CUI seront par exemple directement concerné-e-s.

Un regard sur les précédentes «réformes» suffit par ailleurs à comprendre que **toutes les attaques contre les salarié-e-s du privé finissent par retomber sur les employé-e-s du secteur public**.

Prenons l'exemple des retraites : en 1993, Edouard Balladur attaque les retraites du privé puis, en 1995, Alain Juppé essaie d'étendre cette "réforme" au service public et recule sous la pression de longues grèves. C'est finalement François Fillon qui l'imposera au secteur public en 2003.

Voilà comment on attaque les droits des salarié-es : **on attaque d'abord le privé puis on attaque le public en prétextant qu'il est privilégié**. Le projet de loi « travail » opère de la même manière : on attaque le CDI et le droit du travail privé. Une fois la loi passée, on pourra attaquer le statut des fonctionnaires, qui seront une fois de plus considéré-es comme privilégié-es par rapport aux autres...

Après des décennies de régressions sociales, nous devons non seulement stopper les attaques contre nos droits mais aussi nous battre pour le progrès, pour une autre société.

C'est donc maintenant que nous devons nous mobiliser pour protéger les droits des salarié-es partout !

Comment gagner ? Par la grève générale et reconductible !

Pour gagner, il n'y a pas 36 solutions. La seule façon de faire plier le gouvernement, c'est d'utiliser l'arme essentielle de toutes celles et tous ceux qui travaillent : la grève. Mais les journées isolées ne suffisent plus et nous devons maintenant passer à l'étape suivante : la grève générale et reconductible. Ce n'est pas en papotant avec le gouvernement qu'on obtiendra ce qu'on veut et il faut amplifier le rapport de force en réussissant des grèves massives dans tous les secteurs, en organisant des AG pour la reconduction sur nos lieux de travail ou dans nos quartiers.

Pour gagner, il va falloir en effet que tout le monde s'y mette : il n'est pas question de mener une grève par procuration en faisant tout reposer sur la jeunesse ou sur tel ou tel secteur professionnel.

Les attaques contre le code du travail nous concernent toutes et tous car n'importe quelle régression pour des salarié-e-s finit par se répercuter sur l'ensemble des travailleurs et travailleuses, y compris les fonctionnaires.

Cheminot-e-s, chômeurs-euses, postier-es, intermittent-e-s précaires, ouvrier-e-s, enseignant-e-s, nous avons les mêmes intérêts car nous appartenons à la même classe.

C'est toutes et tous ensemble qu'il faut lutter contre l'exploitation et contre la précarisation de la société.

**RETRAIT DU PROJET
DE LOI TRAVAIL**



Passons à l'action !

Toutes et tous en grève à partir du 17 mai !

SUD éducation appelle à participer massivement aux AG qui se tiendront pour décider de la reconduction de la grève ainsi qu'aux actions de blocage et aux « Nuits debout » !

Quelle que soit l'issue des débats parlementaires, c'est aux forces sociales d'imposer le retrait de cette loi.

Ni amendable, ni négociable, retrait du projet de loi travail !

POUR VOUS TENIR AU COURANT DES LUTTES, DE L'ACTUALITÉ SYNDICALE :

 @SUDEDUCPARIS

SUDEDUCATION75.ORG

 SUD ÉDUCATION PARIS